



## BULLETIN de septembre 2020

*Madame, Monsieur,*

Nous sommes très heureux de vous retrouver pour ce bulletin de rentrée du quartier de St-Simon.

Le bureau de St-Simon Environnement s'est réuni le 7 septembre dans la salle associative place de l'église dont la capacité totale a été ramenée à 27 personnes seulement à cause des contraintes sanitaires.

Ainsi, il nous est de nouveau possible d'accueillir lors des réunions de bureau, quelques adhérents qui souhaiteraient nous rencontrer et nous soumettre des points particuliers.

Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée des réunions et les gestes et distances barrières seront bien entendu respectés.

**Important** : la prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 5 octobre à **18 h 15** et non à 20 h 30 comme cela était traditionnellement le cas.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

### *Urbanisme*

**Projet du 45 ch du Loup** : un promoteur souhaitait réaliser un collectif de 18 appartements à la place de la maison existante. Compte tenu de l'emplacement de cette parcelle entourée exclusivement de maisons individuelles, nous avons (ainsi que le représentant du Collectif de Défense du quartier) donné un avis négatif à ce projet lors de la commission consultative qui s'est tenue au mois de juillet. Cette parcelle qui mesure 2917 m<sup>2</sup> pourrait sans problème être découpée en lots et accueillir 6 maisons individuelles à la place d'un enième immeuble collectif.

Mme Ochoa, la Maire de quartier, nous a annoncé que la mairie suivait notre avis, ce qui n'interdit pas légalement au promoteur de déposer le permis. Ce dernier aurait dans ce cas peu de chances d'être accepté tel quel.

Ce projet avait pour nous valeur de test car il était le premier pour lequel nous portions un avis négatif suite aux élections municipales. Pour l'instant, nous constatons que le système de commission préalable aux dépôts de permis proposé par M. Moudenc semble efficace. Il faudra bien sûr juger sur la durée.

**98 ch de Canto-Laouzeto** : un permis d'aménager vient d'être accordé sur cette parcelle de plus de 6000 m<sup>2</sup>. Il prévoit la création de lots pour 9 maisons individuelles ainsi qu'un micro-collectif de 3 logements.

Pour bien mesurer le chemin parcouru depuis la situation du Plan d'Urbanisme avant que nous obtenions les changements de 2019, il faut avoir à l'esprit que sur cette parcelle, un promoteur aurait pu construire entre 70 et 100 appartements.

**10 rue Dhuoada** : un permis de construire vient d'être accordé à la société Green City pour 18 logements : 6T2 et 12 T3 avec 27 places de parking.

Voici ci-contre à quoi cela devrait ressembler.

Là encore, avant le PLUi-H, il aurait été possible théoriquement de construire une cinquantaine de logements sur cette parcelle.

Nous avons estimé que ce programme par son aspect et sa taille raisonnable pouvait s'intégrer dans son environnement, sachant qu'il n'est pas possible de s'opposer à tous les projets.



Même si les chantiers sont nombreux à l'heure actuelle sur le quartier, accompagnés de leurs nuisances sonores et impacts sur la circulation, la situation va s'améliorer, car les réalisations actuelles ont été validées pour la plupart il y a 2 ou 3 ans et depuis, la tendance est nettement à la baisse.

En 2020, ont été accordés à ce jour 14 permis pour des maisons individuelles et 1 seul immeuble collectif de 18 logements, alors que jusqu'en 2018 nous comptons les appartements par centaines.

**12 au 14 rue Bayes** : un dossier sera présenté à la commission de consultation le 9 octobre. Il porte sur plusieurs propriétés contiguës pour une surface de près de 7000 m<sup>2</sup>.

### *Ecole Canto Laouzeto*



L'école provisoire a ouvert ses portes pour la rentrée et on doit féliciter les équipes qui ont mené à bien ce projet en temps record, malgré les contraintes sanitaires.

De plus, les travaux de création d'un trottoir aux dimensions PMR ont pu être conduits le long de Canto afin de permettre de rejoindre en sécurité la nouvelle école.

Ce nouveau trottoir est très apprécié par les personnes en fauteuil roulant, munies de poussettes ou qui ont des difficultés à se déplacer.

**Nous faisons appel au civisme des habitants pour ne pas encombrer ce trottoir, mais aussi celui de la rue du cimetière (et tous les autres) avec des scooters et autres véhicules. Un trottoir est fait pour la sécurité des piétons. Il faut penser aux personnes les plus fragiles pour qui descendre du trottoir n'est pas forcément facile et peut s'avérer dangereux.**

Une autre piste piétons/cycles a été aménagée à partir du ch de Basso-Cambo pour rejoindre l'école.

Il reste encore à résoudre les problèmes de certains poteaux, et en particulier le poteau EDF en béton situé entre le ch du Cimetière et le ch Neuf, qui empêche de se croiser.

Nous avons bon espoir de le voir disparaître bientôt.

De même, une réflexion est en cours pour tester un sens unique sur cette partie de Canto et sur le début du ch du Renard. Une piste cyclable sur Canto qui rejoindrait celle du projet Vinci, et donc le collège, nous paraît être une bonne idée pour promouvoir les déplacements doux sur le quartier.

**Pour le futur** : les études pour la construction de l'école définitive ont été lancées cet été.

Le dossier publié par la mairie fait état d'une livraison en 2023, d'un budget de 9 millions d'euros et d'une capacité maximale de 13 classes en primaire et 9 en maternelle.

Cela représenterait un maximum de 600 élèves, soit la capacité de chaque collège de St-Simon.

## Ateliers circulation-déplacements

Les réunions des ateliers ont été stoppées en mars par le Covid et la prochaine réunion se tiendra le 30 septembre, sauf contre-ordre d'ici-là.

Compte tenu de la capacité maximale des salles de réunion, il ne sera pas possible de recevoir de nouveaux participants.

Les services techniques du pôle territorial ont travaillé sur les problèmes du quartier depuis mars et de nouvelles propositions d'aménagements devraient être proposées et débattues.



Un aménagement a déjà été réalisé cet été devant le terrain de pétanque : une zone de stationnement a été matérialisée sur la chaussée afin d'en finir avec les stationnements sur le trottoir qui est très fréquenté par les enfants et les mamans avec poussettes. Elle ajoute quelques places bien utiles les jours de marché.

Des potelets anti-stationnement ont également été installés plus loin sur le même trottoir.

La zone prévue au départ devait concerner seulement 4 véhicules. Nous verrons à l'usage si celle qui a été tracée pour 7 véhicules nécessite d'être retravaillée.



Alors, même si c'est pour 5 minutes, même si on est pressés, pensons aux autres qui n'ont peut-être pas la chance de pouvoir se déplacer facilement, et faisons l'effort de laisser libre le trottoir, d'autant que cela peut coûter 135 € d'amende et qu'il n'est pas interdit de stationner sur la chaussée.

Et pour rappel : la majeure partie de St-Simon est en zone 30, ce qui devrait être bientôt rappelé par des cercles peints sur la chaussée.

## Guilhermy

**Revêtement du ch de Guilhermy** : la Métropole nous a informés du regoudronnage du chemin en fin d'année, lorsque tous les travaux de réseaux seront terminés.

### OAP Guilhermy :

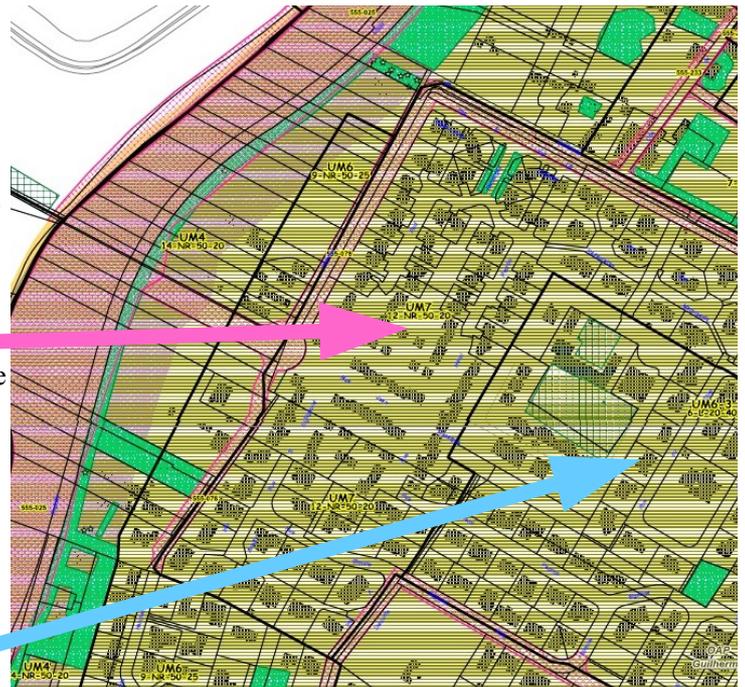
Nous avons participé le 21/09 à une réunion avec les services de la Métropole afin de proposer des modifications dans le PLUi-H dans l'OAP Guilhermy.

Nous avons soulevé les problèmes des zonages qui permettent selon nous une trop grande hauteur et constructibilité, alors que ces parties sont déjà construites avec des maisons individuelles.

Le risque de voir plusieurs propriétés rachetées par des promoteurs aux fins de destruction des maisons qui seront remplacées par des immeubles collectifs n'est pas nul. Il nous a été confirmé par la Métropole qui a indiqué avoir refusé un projet qui portait sur 4 maisons voisines.

En particulier, toute la zone UM7 bénéficie actuellement d'une hauteur maximale de construction de 12 mètres, avec une possibilité d'emprise au sol de 50% de la taille de la parcelle, ce qui confère aux terrains un énorme potentiel de construction. Par exemple : sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>, on peut construire théoriquement 2000 m<sup>2</sup>, ce qui représente une trentaine d'appartements.

La Métropole nous propose de baisser cette hauteur maximale, mais notre demande porte sur la transformation de cette zone pavillonnaire en UM6-3, comme c'est le cas juste à côté, afin d'en garantir le caractère.



Nous avons eu confirmation lors de cette réunion du phasage des constructions mis en place dans l'OAP : les parties au sud de l'OAP ne pourront être construites que lorsque 80% des constructions et voiries de la phase en cours près de l'école seront terminées.

En ce qui concerne le stationnement, nous avons regretté l'absence d'anticipation par la Métropole des difficultés de stationnement en particulier sur le parking de l'école. Il était prévisible qu'avec la livraison de 250 logements de plus, il serait impossible pour les parents de se garer sur le parking pour déposer leurs enfants.

La mise en place d'une zone bleue pour dissuader les habitants des nouveaux immeubles de s'y garer sera étudiée.

Pour rappel, l'OAP Guilhermy, c'est **710** logements collectifs déjà construits ou en construction et **823** parkings. Il suffit d'emprunter la rue Camille Muffat pour constater que la proximité de la voie de bus en site propre n'empêche pas les habitants de posséder un ou 2 véhicules.

Nous demanderons que le prochain PLU tienne compte de cette réalité.



### Jeux pour les enfants :



Deux jeux pour enfants vont être installés très bientôt au bout du parking de l'école.

L'un sera adapté aux enfants de maternelle et CP, et le deuxième sera à destination de ceux du primaire.

Le revêtement du sol sera de type souple.

### Commerces et salle associative :



La Métropole n'a pu nous donner aucune information sur l'occupation future des 4 cellules de 60 m<sup>2</sup> destinées aux commerces et pour l'un à une salle associative. Sur ce dernier point, qui semblait acquis jusqu'à présent, nous avons senti un « flottement ».

Nous sommes persuadés qu'une boulangerie-café face à l'école aurait de grandes chances de succès, surtout s'il était possible d'installer quelques tables sur la placette.

Nous allons contacter le promoteur directement pour essayer d'obtenir des informations.

## Collèges



Vous avez probablement remarqué les panneaux au bord de l'Arc en Ciel qui indiquent le lancement du chantier du collège de Guilhermy en janvier 2021.

L'ouverture est prévue pour la rentrée 2022.

Nous avons vu dans une publication du Conseil Départemental qu'il est maintenant question d'une rentrée à cette même date pour le collège situé sur les terrains de NXP au bord d'Eisenhower. Il semblerait que du retard ait été pris par rapport à la date prévue de septembre 2021.

Nous rencontrons les responsables du CD31 le 6 octobre pour avoir plus d'informations sur ces deux projets et également sur l'élaboration des contours de la carte scolaire qui devront être définis afin de garantir la réussite de ces collèges.

## Insécurité, incivilités

Des riverains des places de l'église, de l'école Paul Bert et du ch de Guilhermy nous ont fait part de l'existence de nuisances nocturnes répétées depuis plusieurs mois.

Certaines personnes ont décidé de faire la fête avec musique et boissons jusqu'à parfois 3 ou 4 heures du matin, sans se soucier des riverains de ces places qui ne pouvaient plus dormir. Au matin, voici l'état de la place, avant que les employés municipaux ne nettoient :



Mme Ochoa est intervenue directement auprès du Maire de Toulouse ainsi que le Collectif de Défense et SSE, afin d'obtenir une présence policière régulière et que les appels à Allo-Toulouse soient suivis d'interventions. Depuis 2 semaines, le calme semble revenu et nous espérons que cela va continuer.

Nous sommes également intervenus auprès du Maire pour signaler une recrudescence de vols de toutes sortes et de cambriolages en particulier à Guilhermy et demander là encore une réaction des autorités.

Une réunion va être prochainement organisée avec l'adjoint chargé de la tranquillité publique, M. Esnault.

**Soyez vigilants !**

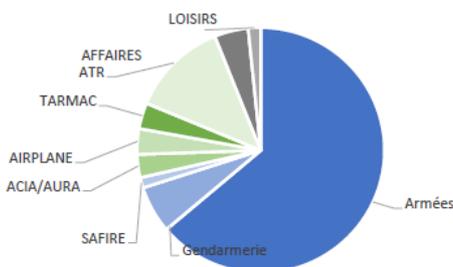
## Francazal



Durant l'été, la piste a été resurfacée, ce qui a pu provoquer des odeurs de goudron dans le quartier, comme plusieurs habitants nous l'ont fait remonter.

L'objectif affiché de l'exploitant est de développer le trafic d'affaires. Le nombre de vols d'affaire est actuellement dérisoire, mais il faudra rester vigilants s'ils se développent, en particulier la nuit.

Répartition par client (cumulé)



Entre janvier et août 2020, le trafic a été de 1977 mouvements, contre 2309 sur la même période de 2019.

Vous pouvez en retrouver la répartition ci-contre et retrouver tous les chiffres, y compris ceux des essais moteurs, sur le site de l'exploitant :

<https://toulouse-francazal.aeroport.fr/statistiques-de-traffic>

### Meeting aérien de Francazal :

Le meeting aérien prévu en 2020, a été annulé et reprogrammé les 25 et 26 septembre 2021

## ZFE : Zone à Faible Emission

La zone dans laquelle les véhicules les plus polluants seront interdits a été définie (voir ci-contre).

Cette ZFE va entraîner probablement une augmentation du flux de ces véhicules sur l'avenue Eisenhower et l'Arc-en-ciel, puisqu'ils seront empêchés de gagner la ville-centre.

Autre sujet : la station de métro est dans la ZFE, donc il sera normalement proscrit de la rejoindre avec un véhicule « polluant ».

La mise en place devrait se faire en avril 2021 et concerner dans un premier temps les véhicules utilitaires et camions, pour ensuite être étendue aux véhicules personnels en fonction de leur vignette Crit'Air.

Si vous voulez tout savoir sur la future ZFE, voici un article de Actu.fr bien documenté :

[https://actu.fr/occitanie/toulouse\\_31555/toulouse-les-vehicules-les-plus-polluants-seront-interdits-de-circuler-a-partir-d-avril-2021\\_36204800.html](https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-les-vehicules-les-plus-polluants-seront-interdits-de-circuler-a-partir-d-avril-2021_36204800.html)



## Incinérateur

Nous participerons à la prochaine réunion de la Commission de Sécurité du site de l'incinérateur qui aura lieu le 12 novembre.

Nous allons demander que des études soient menées afin d'étudier toutes les options qui permettraient de faire baisser les volumes des rejets de polluants dans l'atmosphère, en rappelant la promesse de M. Moudenc, Président de Toulouse Métropole, qui nous avait écrit ceci durant la campagne électorale :

**Néanmoins, nous souhaitons nous attaquer aux émissions de polluants et les diminuer très fortement par rapport aux normes préfectorales. Plusieurs options sont étudiées : une option de modernisation de l'usine ou de construction neuve sur le site ou ailleurs. Ces options seront abordées par Decoset au cours du second semestre 2020. Je souhaite que les études nous permettent de disposer d'une comparaison objective et documentée sur les différentes options possibles, afin de faire le choix le plus opportun pour l'intérêt général. Dans ce plan, il est également étudié de mettre en place un nouveau système de tri sélectif permettant de réduire la quantité de déchets brûlés.**

Evidemment, une reconstruction de l'usine plus loin des habitants de nos quartiers qui sont des dizaines de milliers sous le vent des fumées, ne serait pas pour nous déplaire.

Nous travaillons sur ce dossier avec le Comité de quartier de Lafourguette qui est également très concerné par l'incinérateur puisqu'il est administrativement situé à Lafourguette.

Suite aux dernières élections, le nouveau Président du DECOSET (organisme chargé de la gestion des déchets dans la Métropole) est M. Terrail-Noves, maire de Balma.

## PROCHAINE RÉUNION

**Lundi 5 octobre salle place de l'église à 18h15, si les conditions sanitaires le permettent. Il faut noter que le nombre de personnes qu'il est possible d'accueillir dans cette salle a été fixé à 27.**